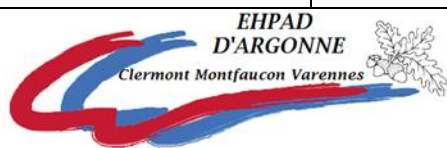


EHPAD D'Argonne	RES	<b>DOSSIER D'ADMISSION</b>	Date de création : 17 / 12 /2013	
			Date de mise à jour : 01/01/2019	
Date d'application :	Codification du document : <b>ADM - 2</b>		Pages : 1	Annexe :



**Siège social :**

Site de Clermont : 10 rue Thiers  
55120 CLERMONT EN ARGONNE

☎ 03.29.87.41.44

☎ 03.29.88.43.93

Site de Montfaucon :

3 place Général Pershing  
55270 MONTFAUCON D'ARGONNE

☎ 03.29.85.19.79

☎ 03.29.85.12.69



Site de Varennes :

2 route de Cheppy  
55270 VARENNES EN ARGONNE

☎ 03.29.80.71.24

☎ 03.29.80.72.11

Site internet : <http://ehpadargonne.com> @ [contact@ehpadargonne.fr](mailto:contact@ehpadargonne.fr)

## **PIECES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR L'ADMISSION**

Afin de constituer votre dossier d'admission nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les pièces administratives suivantes :

- ✓ La photocopie du livret de famille et de la carte d'identité,
- ✓ L'extrait d'acte de naissance,
- ✓ L'attestation de droits et photocopie de la carte vitale,
- ✓ Le protocole A.L.D. si prise en charge à 100%,
- ✓ La caisse complémentaire ou mutuelle,
- ✓ La dernière ordonnance ainsi que les médicaments,
- ✓ Les 6 derniers relevés de compte justifiant des titres de pensions, l'épargne et les placements dont l'assurance vie le cas échéant,
- ✓ Les feuilles d'avis d'imposition ou de non-imposition des 2 dernières années et des impôts fonciers des 2 dernières années,
- ✓ Pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale, une admission d'urgence ou une décision d'admission de la commission d'aide sociale,
- ✓ Une photo d'identité récente,
- ✓ La liste des enfants et leurs adresses,
- ✓ Une lettre d'engagement du résident, des enfants et du conjoint à participer aux frais de séjour,
- ✓ Le document de cautionnement avec dépôt de garantie (déposer un chèque de 1000 € pour un hébergement définitif et 150 € pour un hébergement temporaire à l'ordre du Trésor Public de Clermont en Argonne),
- ✓ Un chèque de 20 € pour le marquage du linge
- ✓ La photocopie du jugement de tutelle s'il y a lieu
- ✓ Le choix des prestataires externes (coiffeur, pédicure, ambulance, boutique, pompes funèbres, notaire),
- ✓ L'attestation de responsabilité civile,
- ✓ Le dossier de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en Ehpad (dossier à demander au Conseil Départemental, pour les autres départements que la Meuse),
- ✓ La réexpédition du courrier et le changement d'adresse doivent être effectués par la famille. En aucun cas il ne sera renvoyé à la charge de l'établissement,
- ✓ Le contrat obsèques le cas échéant,

Le Personnel reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Seuls les agents administratifs en charge des admissions et des frais de séjour ainsi que le Directeur ont connaissance des revenus de la personne.